

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
19e séance
tenue le
lundi, 3 novembre 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR LA PÉRIODE
BIENNAL 1998-1999 (suite)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination (suite)

Chapitre 2. Affaires politiques

Chapitre 3. Opérations du maintien de la paix et missions spéciales

Chapitre 4. Utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/52/SR.19
24 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82485 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite) (A/51/34, A/51/559 et Corr.1; A/52/34, A/52/206 et A/52/267)

1. M. OTHMAN (Président du Corps commun d'inspection), répondant aux questions soulevées précédemment par les membres de la Commission, dit qu'il se félicite des commentaires et suggestions qui ont été présentés et note avec satisfaction que la Commission a témoigné de son estime pour le travail du Corps commun d'inspection (CCI). Les encouragements prodigués par la Commission aideront le CCI à exercer une plus grande influence à l'avenir. Les commentaires concernant la nécessité d'instaurer un contrôle efficace et donc de renforcer le CCI sont particulièrement bienvenus; dans son rapport de l'année précédente (A/51/34), le CCI a cependant présenté ce point d'une façon différente : il faut mieux utiliser et gérer les ressources disponibles. Conscient des contraintes financières et des réformes proposées, le Corps commun n'a pas demandé de ressources supplémentaires. Cependant, il a pris note de l'opinion de quelques délégations selon laquelle on ne devrait pas laisser cette croissance budgétaire négative compromettre le travail du Corps commun. En fait le budget du Corps commun n'a pas augmenté depuis une décennie. Le Corps commun espère continuer à rationaliser ses activités et recruter du personnel mieux qualifié.

2. Plusieurs États membres se sont intéressés au programme de travail du CCI et à ses priorités pendant la période actuelle et celle à venir. Le Corps commun concentrera ses activités sur des questions de gestion et des questions administratives et opérationnelles, mais le programme de travail est souple et peut répondre aux besoins évolutifs des États Membres et des organisations participantes. Le cycle des rapports a changé et la période janvier-décembre a été remplacée par la période juillet-juin; le temps nécessaire à la préparation d'un rapport dépend de sa nature : un rapport concernant une seule organisation peut être terminé en deux mois alors qu'un rapport portant sur l'ensemble du système peut nécessiter plus d'un an de travail. Il convient aussi de noter qu'un inspecteur peut travailler simultanément sur plusieurs rapports.

3. Concernant la possibilité de chevauchement du rapport sur l'emploi de consultants dans les organismes des Nations Unies et de celui concernant l'utilisation d'entreprises conseils en gestion, l'orateur fait observer que ces deux rapports diffèrent par leur portée et leur thème central. Le premier a pour but d'examiner les politiques et procédures qui régissent actuellement les experts individuels, alors que le deuxième traite précisément de l'utilisation de conseillers en matière de gestion et de la question de savoir si des mécanismes de contrôle peuvent aider le Secrétariat dans l'accomplissement de ses tâches de gestion.

4. On a suggéré que le Corps commun pourrait peut-être préparer moins de rapports. Théoriquement, des rapports moins nombreux auraient un impact plus grand et bénéficieraient d'un examen plus détaillé des États Membres; mais, d'autre part, des rapports moins nombreux sembleraient plus coûteux. On a aussi suggéré que puisque le point de l'ordre du jour concernant le CCI est examiné selon un calendrier biennal, ses rapports et son programme de travail devraient être présentés tous les deux ans. Il ne faut pas oublier, cependant, que le CCI

/...

fait aussi rapport aux autres organisations participantes qui examinent ce point chaque année. Il appartient à la Commission de prendre une décision à cet égard.

5. M. Othman n'est guère en mesure de faire des commentaires sur les inspecteurs ou la direction du Corps commun en réponse à la question sur la qualité de son personnel et les compétences requises : il appartient aux États Membres de proposer et de choisir de bons inspecteurs. En outre, les statuts du CCI donnent à sa direction une autorité discrétionnaire très limitée. Le secrétariat du Corps commun a certes besoin de bons attachés de recherche, c'est-à-dire de personnes ayant une compréhension approfondie de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, aptes à effectuer des travaux de recherche et d'analyse, familières avec les publications concernant la fonction de contrôle et possédant de bonnes qualifications techniques, y compris la maîtrise des technologies de l'information. Des membres de la Commission ont fait des commentaires sur la lisibilité des rapports qui ont été préparés par les jeunes et compétents attachés de recherche du Corps commun. Il importe aussi que les attachés de recherche ne se confinent pas aux informations disponibles dans le système des Nations Unies, mais cherchent aussi à l'extérieur. Des représentants de toutes les organisations participantes et du secteur privé sont venus, par exemple, au colloque de Montreux et des discussions animées ont eu lieu sur les méthodes que pourraient utiliser les services de contrôle internes et externes pour s'entraider. Concernant la question des compétences, le CCI a besoin d'un personnel de base mais fait aussi appel à des spécialistes engagés à court terme pour traiter de sujets particuliers. Cette question est liée à celle de l'utilisation de ressources extrabudgétaires pour traiter certains sujets.

6. Le Corps commun ne rencontre pas de problèmes en matière de recrutement de fonctionnaires débutants; il en a récemment recruté trois, après avoir procédé à sa propre sélection, avec d'excellents résultats. Ce sont les fonctionnaires de rang plus élevé qui posent problème : quelques-uns d'entre eux ne sont pas qualifiés pour ce travail, mais il serait difficile de les remplacer. Le CCI peut recruter dans tous les organismes de Nations Unies, mais cette méthode donne lieu à des difficultés pratiques.

7. Plusieurs délégations ont posé des questions sur l'utilisation des technologies de l'information. En 1995, aucun inspecteur ne disposait d'un poste de travail d'ordinateur; actuellement tout le personnel a des postes de travail et la plupart des inspecteurs sont en train d'acquérir des compétences en matière de technologie de l'information. Par exemple, le CCI négocie actuellement avec le Centre de calcul international son interconnexion avec les organisations participantes. Cette initiative n'est pas prévue dans le projet de budget pour la prochaine période biennale mais les avantages potentiels seront supérieurs aux coûts. Le Corps commun dispose aussi des services de quatre fonctionnaires de la catégorie des services généraux remplissant les fonctions d'assistants de recherche/fonctionnaires de l'information, qui ont pour tâche d'aider les inspecteurs et les attachés de recherche. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de ce personnel afin que le Corps commun soit moins tributaire des informations fournies par les organisations participantes et allège ainsi les tâches requises de leurs secrétariats. Un redéploiement de personnel des activités administratives à celles de recherche serait utile à cet égard, une fois le système informatique de suivi mis en place. Cette opération

/...

est en cours d'évolution et des perfectionnements supplémentaires sont nécessaires.

8. Les normes et principes directeurs figurant dans l'annexe I du rapport de 1996 n'ont pas été élaborés de façon théorique mais reflètent l'expérience acquise par le Corps commun et le contenu des ouvrages publiés dans ce domaine. Leur application est fonction de la phase où se trouve le travail : ils sont pleinement appliqués aux stades de la planification et de la préparation des rapports mais le sont moins complètement pendant les inspections elles-mêmes durant lesquelles le sujet examiné et les personnes avec lesquelles traitent les inspecteurs exercent une influence considérable. À l'avenir, l'application des normes et principes directeurs sera améliorée grâce à des méthodes de régulation internes instituées au Corps commun.

9. Concernant la Base logistique des Nations Unies de Brindisi, l'orateur déclare que le CCI est habilité à faire des commentaires sur les rapports du Bureau des services de contrôle interne conformément aux dispositions de la résolution 48/218 E. Les organisations participantes ont aussi des services de contrôle internes et le CCI a fait des recommandations concernant ceux-ci, conformément à ses fonctions officielles. Le Corps commun a abordé la question de la Base de Brindisi d'une façon plus large que le Bureau des services de contrôle interne et l'a liée aux enjeux de réductions d'effectifs et de fermetures concernant certaines opérations de maintien de la paix puisque tout l'équipement entreposé à la Base de Brindisi provient du fait de ces réductions et fermetures. Le Département des opérations de maintien de la paix est aussi globalement responsable de la gestion de la Base de Brindisi ainsi que des réductions d'effectifs des missions et de leur fermeture. Le CCI a posé un certain nombre de questions et a, en particulier, demandé des éclaircissements au Secrétariat quant aux mesures qui ont apparemment déjà été prises pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Ce dernier a remercié le Corps commun de ses commentaires.

10. Quant à ce que le CCI et la Commission pourraient faire pour accroître l'efficacité des mécanismes de contrôle, l'orateur exprime l'espoir qu'il ressort clairement des rapports du CCI et de son programme de travail, qui a fait l'objet de commentaires favorable de la part de nombreux membres de la Commission, que le CCI a certainement essayé de s'acquitter de sa part de cette responsabilité de contrôle partagée. Il pourrait bien sûr mieux faire, même avec les ressources existantes, mais espère que des ressources accrues seront mises à sa disposition. Précédemment, la Commission a discuté ce point de l'ordre du jour en termes plutôt généraux, mais au cours de cette session, pour la première fois, ses membres ont discuté les rapports du CCI de façon très précise. En outre, ces rapports sont examinés au titre des points pertinents de l'ordre du jour par d'autres grandes Commissions et par l'Assemblée plénière. De plus, les États Membres prennent davantage de mesures en réponse aux recommandations du Corps commun. Il est regrettable que la troisième partie prenante de cette responsabilité partagée — les autres organisations participantes — ne soit pas présente, mais l'orateur espère que les États Membres enverront un message clair à leurs secrétariats concernant cette responsabilité partagée.

11. Il est vrai que le système de suivi proposé semble compliqué à première vue. Il comprend deux parties parmi lesquelles le système d'enregistrement des progrès effectués est le plus important. L'autre partie concerne les conditions préalables qui doivent être satisfaites par le CCI lui-même, les États Membres et les organisations participantes. M. Othman espère que la Commission donnera suite à cette recommandation.

12. M. REPASH (États-Unis d'Amérique) répète que la délégation des États-Unis est préoccupée quant à la capacité du CCI de procéder à des études d'ensemble et d'utiliser des méthodologies perfectionnées.

13. Se référant au programme de travail préliminaire pour 1998-1999 (A/52/267, annexe, par. 12), l'orateur dit qu'en ce qui concerne l'étude proposée sur le système de notation de l'ONU, la délégation des États-Unis aimerait connaître les critères d'efficacité qui seraient utilisés pour évaluer le système et savoir si le CCI sera en mesure d'obtenir des données sur toutes les évaluations. Si ce n'était pas le cas, le CCI devrait se consacrer à d'autres études, car une nouvelle enquête d'opinion ne serait pas intéressante. Concernant la proposition d'évaluer la stratégie commerciale applicable aux activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies, la délégation des États-Unis aimerait en connaître la portée prévue et la méthodologie envisagée et souhaite obtenir l'assurance que le projet du Corps commun ne fera pas double emploi avec le travail du Bureau des services de contrôle interne sur les activités productrices de recettes de l'Administration postale ou l'évaluation prochaine de la vente de documentation à la Conférence de Beijing. À propos de la proposition d'évaluer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la délégation des États-Unis aimerait ici encore connaître les critères qui seraient utilisés pour évaluer les activités de ces organismes.

14. Certains des rapports figurant à l'annexe Il rapport du CCI pour 1997 (A/52/34) ne contiennent pas de recommandations et d'autres fournissent simplement des informations. Par exemple, l'Étude de faisabilité sur le transfert de l'UNITAR au Centre de Turin ne contient pas de recommandations et l'Étude comparative des méthodes utilisées pour appliquer le principe de la répartition géographique équitable dans les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies décrit des pratiques mais ne contient pas non plus de recommandations. De toute évidence, l'application de tels rapports ne demande pas de suivi. D'autres rapports présentent des recommandations de caractère trop général pour donner lieu à des mesures d'application. En revanche, le paragraphe 4 de l'annexe I du rapport dans laquelle figure la proposition concernant un système de suivi décrit des recommandations comprenant des normes bien élaborées qui pourraient être appliquées. Avant de concentrer son attention sur un système de suivi, le CCI doit d'abord s'assurer que ses futurs rapports respectent ces normes. Cependant, des problèmes pourraient surgir, même quand les recommandations sont susceptibles d'application. Par exemple, pour suivre l'exécution de recommandations qui impliquent de vastes consultations et une coordination à grande échelle entre les organismes des Nations Unies, le CCI devra mettre en place des structures de données reflétant les processus de prise de décisions. Pour donner suite aux recommandations du rapport concernant le

renforcement de la représentation locale du système des Nations Unies, de nombreuses entités doivent agir : toutes les organisations qui travaillent sur le terrain, les pays hôtes intéressés et l'ensemble des pays donateurs. Dans de tels cas, il est clair que le processus de suivi ne sera pas simple. Par exemple, le représentant des États-Unis se demande comment le CCI établirait un calendrier d'application réaliste. Le système de suivi proposé semble contenir une lacune fondamentale car il ne prend pas en compte le jugement des personnes responsables de l'application de recommandations qui demandent des efforts complexes de coordination.

15. Le postulat apparemment posé par le Corps commun et selon lequel toutes les recommandations ont la même importance est particulièrement troublant. Il est inconcevable pour la délégation des États-Unis qu'un ordre de priorité ne soit pas établi, particulièrement en ce qui concerne les recommandations qui peuvent avoir des incidences considérables sur les coûts. Par exemple, le rapport sur la coordination des cadres de politique générale et de programmation en vue de l'instauration d'une coopération pour le développement plus efficace, qui a été accueilli favorablement par le Comité du programme et de la coordination (CPC), contient plus de 20 recommandations, recommandations subsidiaires ou suggestions. Le suivi d'une seule des recommandations les plus claires – la mise en place d'une banque de données sur le développement dans chaque pays en voie de développement – nécessiterait un engagement très important de ressources. Il serait impossible d'assurer le suivi de toutes les autres recommandations car elles comportent des mesures à prendre par toutes les organisations engagées dans des activités de développement. Pour que des décisions soient prises et des résultats tangibles obtenus, le CCI doit classer ses recommandations en ordre de priorité. Il faut identifier celles qui sont les plus prometteuses en termes de rendement des fonds dépensés. Ces recommandations prendraient alors une importance plus grande que celle que pourrait leur conférer n'importe quelle résolution d'un organe délibérant.

16. M. OTHMAN (Président du Corps commun d'inspection) dit que les trois premiers rapports mentionnés par le représentant des États-Unis ne font pas partie du programme de travail actuel mais du programme de travail préliminaire pour 1998-1999. Il n'est pas en mesure de répondre de façon précise à toutes les questions car les rapports sont traités par d'autres inspecteurs et ils n'ont pas encore atteint le stade de l'exécution. L'orateur peut néanmoins indiquer que le rapport sur le système de notation ne concernera que le Secrétariat de l'ONU. Le rapport précédent sur ce sujet contenait non seulement une évaluation des systèmes de notation en tant que tels, mais encore un examen de la manière dont les systèmes successifs ont fonctionné en pratique. Il a maintenant été demandé au CCI de revenir à cette question et de déterminer de quelle manière le Secrétariat et le personnel perçoivent l'application du nouveau système et s'ils considèrent qu'il est facile à appliquer; sinon quelles modifications seraient nécessaires. L'étude concernant la stratégie commerciale applicable aux activités productrices de revenus a été proposée par deux organisations participantes. Le rapport sera pragmatique et traitera la question de la rentabilité de ces activités. La décision d'exécuter l'étude de faisabilité sur le transfert de l'UNITAR dépend de la suite donnée par la Deuxième Commission au rapport du CCI sur les instituts de formation.

17. Concernant le système de suivi proposé, le représentant des États-Unis a mis en lumière de nombreux points que le CCI lui-même a soulevés. Bonne note est prise de la référence qu'il a faite au paragraphe 4 de cette proposition, et il appartiendra aux États Membres eux-mêmes de décider si le CCI applique ces recommandations. Il est vrai qu'il sera difficile de procéder au suivi des recommandations du rapport sur le renforcement de la représentation locale car celles-ci s'adressent à un grand nombre d'acteurs. Cependant le CCI considère qu'un suivi est possible si le système d'enregistrement des progrès effectués est suffisamment efficace. Il importe de déterminer dès le début, avant de soumettre des recommandations aux organes délibérants, si celles-ci sont acceptées par les organisations participantes. Si elles sont acceptées, les organisations devraient indiquer lesquels parmi leurs départements sont responsables de les appliquer. Tout dépend du concept de responsabilité partagée. La Commission semble considérer que le CCI joue son rôle à cet égard. Cependant, il ne peut travailler seul et a besoin de la participation de ses partenaires. L'orateur note que, comme il l'a dit dans son intervention précédente, tous les partenaires doivent satisfaire les conditions préalables.

18. Le PRÉSIDENT déclare close la discussion générale sur le point 118 de l'ordre du jour.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR LA PÉRIODE BIENNALE 1998-1999 (suite) (A/52/6/Rev.1 (Vol. 1), A/52/7 (Partie II, Titres I et II) et A/52/16 et add.1)

Chapitre I. Politique, direction et coordination d'ensemble (suite)

19. M. HALBWACHS (Contrôleur) répond aux questions posées à la séance précédente et dit, en ce qui concerne l'appui fourni au Président de l'Assemblée générale, que celui-ci dispose d'un porte-parole à plein temps, d'un agent de sécurité, de deux chauffeurs, de secrétaires et de fonds d'assistance temporaire, en cas de besoin. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social fournit des renseignements généraux à ce sujet. Le Président dispose aussi de locaux pour lui-même, ou elle-même, et son personnel et de fonds de représentation pour les réceptions officielles. Il est proposé qu'une somme de 250 000 dollars par an lui soit allouée; les modalités en seront discutées chaque année avec le Président en exercice.

20. Concernant le reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Comité des vérificateurs aux comptes de la classe P-5 à la classe D-1, il s'agit simplement d'un retour du poste à son niveau précédent. Il y a quatre ou cinq ans, le poste était à la classe D-1 mais il a été déclassé. Ce n'était pas une sage décision, vu les responsabilités du poste. Des postes comparables, comme celui du Corps commun d'inspection sont à la classe D-2.

21. Quant à la question de savoir si les émissaires ou représentants spéciaux figurent au budget du Cabinet du Secrétaire général, l'orateur indique que, comme ces postes sont inévitablement précaires et de courte durée, ils ne peuvent figurer au budget. Ils sont simplement mentionnés conformément à la règle selon laquelle l'Assemblée générale doit être informées annuellement de la situation des personnels qui occupent ces postes

22. Mme PEÑA (Mexique) dit que la délégation mexicaine souscrit vigoureusement aux commentaires figurant au paragraphe 61 du rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) (A/52/16). Elle attache une grande importance au travail de ce Comité.
23. M. CHINVANNO (Thaïlande) dit qu'il accueille avec satisfaction les informations fournies concernant le soutien fourni au Président de l'Assemblée générale; cependant, s'il y avait dans les prochains budgets une partie de chapitre consacrée à ce sujet, cela aiderait les délégations lors de l'examen du budget.
24. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) dit que Cuba attache une importance particulière aux activités figurant au chapitre 1 et, par conséquent, est profondément préoccupé par les réductions de ressources proposées en plusieurs endroits. Par exemple, l'orateur aimerait savoir pour quelle raison plusieurs postes doivent être abolis ou reclassés. Il serait utile de fournir cette information sous la forme d'un document de séance que les délégations recevraient avant les discussions informelles. L'orateur s'enquiert aussi des raisons pour lesquelles, d'après la note de bas de page concernant le tableau 1.1, 3 459 000 dollars ont été transférés et des modalités selon lesquelles ce transfert serait crédité. À ce propos, la délégation cubaine appuie les commentaires figurant au paragraphe 1.5 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) [A/52/7 (chap. II partie I)]. Elle appuie le reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Comité des Commissaires aux comptes. Concernant le CPC, la délégation cubaine soutient pleinement son travail et estime donc qu'il devrait, comme il est indiqué au paragraphe 1.33 du projet de budget-programme (A/52/6/Rev.1), tenir une session de six semaines en 1998 et une session de quatre semaines en 1999.
25. À propos de la direction exécutive et de l'administration, il faudrait donner davantage d'explications quant au Bureau des relations extérieures du Cabinet du Secrétaire général, en particulier sur la nature de ses fonctions. La délégation cubaine est aussi préoccupée par la suggestion (par. 1.44) selon laquelle le Secrétaire général devrait utiliser des experts externes dans un certain nombre de domaines; il s'agit, dans certains cas, de questions sensibles qui devraient être traitées par des spécialistes se trouvant à l'intérieur de l'Organisation.
26. Le Secrétariat devrait également fournir par écrit davantage d'information sur les taux standard de vacance qui sont fréquemment mentionnés dans la présentation du budget. Enfin, l'orateur se demande pourquoi le coût de la bureautique et d'autres fournitures ainsi que des cadeaux officiels offerts par le Secrétaire général à des dignitaires figurent à la rubrique fournitures et matériel (par. 1.49) plutôt qu'à celle des frais de représentation (par. 1.48).
27. M. KABIR (Bangladesh), prenant la parole en qualité de coordonnateur des pays les moins développés, accueille avec satisfaction l'allocation de frais de voyages pour cinq représentants au maximum en ce qui concerne les 48 États Membres qui sont les pays les moins développés; cette allocation facilitera la participation de ces pays aux travaux de l'Assemblée générale.

28. La délégation du Bangladesh accorde aussi de l'importance au rôle joué par le CPC qui devrait donc disposer de ressources appropriées; à cet égard, une somme de 792 900 dollars semble raisonnable (par. 1.33). De même, le CPC devrait bien tenir une session de six semaines en 1998 et une session de quatre semaines en 1999 pour examiner le plan général du budget et le plan à moyen terme.

29. Le Secrétaire général a assurément un large éventail de responsabilités mais dépenser une somme de 181 000 dollars pour employer des experts externes dans divers domaines semble excessif. Cette question fait l'objet d'opinions différentes parmi les délégations et, à moins qu'elle ne soit traitée de façon appropriée dans les consultations informelles, il pourrait être difficile pour la Commission de se mettre d'accord sur cette somme.

30. L'orateur demande des renseignements supplémentaires sur le reclassement des postes de deux assistants exécutifs du Secrétaire général de la classe D-1 à la classe D-2 (par. 1.42). Il aimerait savoir quelles fonctions supplémentaires ont assumées les fonctionnaires concernés pour justifier ce reclassement.

31. Concernant le remplacement de la voiture officielle du Secrétaire général (par. 1.40), il faudrait s'efforcer de garder les prêts existants pendant la période biennale 1998-1999, ce qui pourrait faire économiser quelque 45 200 dollars à l'Organisation. À ce sujet, l'orateur demande si l'on suit un calendrier de remplacement établi.

32. Enfin, M. Kabir exprime son accord avec les commentaires faits par le représentant de la Thaïlande concernant l'appui fourni au Président de l'Assemblée générale. On ne devrait pas prévoir d'assistance temporaire, mais un financement normal.

33. M. SIAL (Pakistan) partage l'opinion exprimée au paragraphe 1.17 du rapport du CCQAB [A/52/7 (chap. II, Partie 1)] selon laquelle la somme de 181 000 dollars demandée pour l'emploi d'experts externes est excessive. Concernant le personnel fourni à titre gracieux, l'orateur dit que les réductions du nombre de ces personnels et des effectifs des fonctionnaires en général sont liées et devraient être examinées simultanément. Il espère que le rapport sur le personnel fourni à titre gracieux sera disponible rapidement afin que le Comité consultatif – et ultérieurement la Cinquième Commission – puissent examiner cette question dans son ensemble.

34. M. HALBAWCHS (Contrôleur) dit que le Comité consultatif et le CPC ont déjà reçu des informations concernant le Bureau des relations extérieures; ces informations pourraient être mises à la disposition de la Commission lors des discussions informelles.

35. Concernant les taux de vacance, le Contrôleur croit que cette question a été expliquée lors de la présentation du projet de budget-programme, mais si des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires, il les fournira volontiers.

36. Quant à la note de bas de page du tableau 1.1, le Contrôleur indique que, précédemment, le tableau correspondant reflétait les ressources destinées à un certain nombre de bureaux, comme le Département des affaires politiques.

Cependant, étant donné qu'il s'agit d'assistance temporaire pour la période de l'Assemblée générale, on a estimé préférable de ventiler les coûts entre chaque bureau plutôt que de les imputer au chapitre 1 du budget. La note de bas de page reflète cette décision.

37. La raison pour laquelle les objets de dépense figurant au paragraphe 1.49 n'apparaissent pas plutôt au paragraphe 1.48, est que le coût de ces fournitures ne constitue pas une dépense de représentation au sens strict du terme; quoiqu'il en soit, la configuration présentée correspond à la procédure habituelle.

38. S'agissant du reclassement de deux postes du Cabinet du Secrétaire général de D-1 à D-2, le Contrôleur fait observer que les effectifs du Cabinet ont diminué. Précédemment, il y avait un Secrétaire général adjoint et un Sous-Secrétaire général, mais le Secrétaire général estime que ces deux postes ne sont plus nécessaires et qu'il serait préférable d'avoir deux assistants exécutifs au grade D-2.

39. En ce qui concerne le remplacement de la voiture du Secrétaire général, on s'efforce de maintenir les arrangements actuels. Le crédit budgétaire est demandé pour le cas où ces arrangements se révéleraient insuffisants. Des procédures strictes régissent le remplacement des voitures; elles doivent avoir plus de cinq ans et avoir parcouru au moins 125 000 kilomètres.

40. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) rappelle sa question précédente et demande si les postes que l'on propose d'abolir seront vacants et, dans l'affirmative, à quelle date ils seraient vacants. Si cette information n'est pas disponible actuellement la délégation cubaine aimerait savoir quand elle le sera.

41. M. ELMUNTASSER (République arabe libyenne) appelle l'attention des délégués sur le paragraphe 1.8 du rapport du Comité consultatif qui indique que le montant des ressources du Comité des commissaires aux comptes est déterminé par le Comité lui-même. Il s'agit de savoir si les États Membres peuvent participer d'une manière quelconque à la détermination ou à la définition de la charge de travail du Comité des commissaires aux comptes. Concernant le commentaire fait par le représentant du Pakistan sur le coût élevé des consultants externes, l'orateur considère que des consultants internes devraient être utilisés chaque fois que c'est possible.

42. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que le Comité des Commissaires aux comptes est élu par l'Assemblée générale et que ses ressources lui sont allouées par l'Assemblée générale : il n'est donc pas douteux que les États Membres peuvent examiner les activités du Comité.

43. À propos de l'utilisation de consultants externes, le Contrôleur dit qu'il n'y a pas de consultants internes; la proposition en question concerne l'emploi de personnes externes possédant des compétences que l'on ne peut trouver dans l'Organisation.

44. Le PRÉSIDENT déclare close la discussion générale du chapitre 1 du projet de budget pour la période biennale 1998-1999.

/...

Chapitre 2. Affaires politiques

chapitre 3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

Chapitre 4. Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

45. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le premier rapport du Comité consultatif [A/52/7 (Partie II, Titre II)] et dit que le chapitre 2 sera affecté par les propositions de réforme figurant dans le document A/52/950. Les incidences financières des propositions de réforme se trouvent dans le document A/52/303 et, comme il est indiqué dans le paragraphe d'information suivant le paragraphe II.2 de son rapport, le Comité consultatif présentera plus tard ses commentaires sur ces incidences financières. M. Mselle appelle l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe II.4 concernant la diminution du nombre de postes du budget ordinaire. Les commentaires du Comité consultatif sur la situation des personnels fournis à titre gracieux se trouvent au paragraphe II.6. M. Mselle appelle aussi l'attention, en particulier, sur les paragraphes II.7, II.8-II,10, II.11, II.12, II.14 et II.16-II.19.

46. Il est proposé de supprimer 37 postes au chapitre 3. Bien que le Secrétaire général déclare avoir l'intention de réduire progressivement le nombre des personnels fournis à titre gracieux, les incidences d'une réduction progressive n'apparaissent pas dans les documents soumis au Comité consultatif; celles-ci devraient donc faire l'objet d'éclaircissements.

47. Le Comité consultatif a éprouvé quelques difficultés à comprendre comment les économies dues à une efficacité accrue ont été traitées dans le cadre de la préparation du projet de budget-programme pour la période biennale 1998-1999. Un grand nombre de ces économies sont théoriques, et l'on n'a pas tenté de distinguer entre économies dans le budget ordinaire et économies dans les budgets des opérations de maintien de la paix.

48. Le Secrétaire général n'a pas pris de mesures pour inclure des ressources pour les missions spéciales financées par le budget ordinaire qui pourraient être prolongées et continuent d'exister durant la période biennale 1998-1999. Il sera donc nécessaire que la Cinquième Commission rappelle comment les fonds destinés à ces missions sont traités aux termes des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

49. Concernant le chapitre 4, il est très clair, d'après les informations complémentaires reçues par le Comité consultatif, que le programme de travail proposé nécessiterait des ressources plus importantes que celles qui seront disponible pour l'exécuter. Il est donc inévitable que le programme de travail fonctionne de façon inefficace.

50. M. CHINVANNO (Thaïlande), Vice-Président du Comité du programme et de la coordination, introduit les chapitres pertinents du rapport de ce Comité (A/52/16) et dit que le CPC a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif des chapitres 2 et 3, avec quelques modifications, comme il est indiqué dans le rapport. Eu égard au chapitre 3, le CPC a fait également des

/...

recommandations concernant la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et le personnel fourni à titre gracieux. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 4 sans modifications.

51. M. MADDENS (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque et la Slovaquie qui s'associent à son intervention, dit que, compte tenu du rôle central que joue le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est préoccupant que seulement 0,5 % du montant total du budget soit consacré au Département des opérations de maintien de la paix. L'utilisation du processus de budgétisation sur la base des coûts complets serait d'une grande utilité pour le financement de ce Département; il permettrait la prise de décisions sur toutes les ressources nécessaires pour financer les activités prescrites. Ces décisions seraient alors fondées sur des informations concernant le financement par le budget ordinaire et le compte d'appui ainsi que pour les activités du personnel fourni à titre gracieux, conformément aux termes de la résolution 51/243.

52. Rappelant que l'Assemblée générale a décidé d'éliminer graduellement le personnel fourni à titre gracieux, M. Maddens dit que cette élimination graduelle doit être réalisée de façon ordonnée afin de ne pas affecter l'exécution des activités prescrites. Dans ce contexte, le Département des opérations de maintien de la paix doit produire un plan budgétaire et de restructuration qui prenne en compte la nécessité de garder une capacité de planification militaire et de gestion des opérations de maintien de la paix. L'Union européenne espère recevoir le plus tôt possible de plus amples informations sur le processus d'élimination et, en tout état de cause, dans les rapports sur le compte d'appui et le premier rapport d'exécution sur le budget ordinaire pour la période biennale 1998-1999.

53. L'Union européenne est heureuse des constater que le Comité consultatif ne remet en cause ni l'existence du Groupe des enseignements tirés des missions ni la valeur de son travail; le budget ordinaire devrait financer, au moins partiellement, le Groupe des enseignements tirés des missions et le Centre de situation.

54. Le renforcement de la planification au Siège de l'ONU est une priorité urgente. À ce propos, il est essentiel que le rapport sur l'établissement et le financement de l'état-major de missions à déploiement rapide soit publié le plus vite possible.

55. L'Union européenne considère que le concept de missions spéciales constitue une innovation utile pour appliquer les dispositions de la résolution 41/213 à de nouveaux mandats concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est déçue que ce concept ne soit pas retenue.

56. Mme DUSCHNER (Canada) dit que la délégation canadienne est préoccupée par le retard intervenu dans la publication du rapport sur l'établissement et le financement de l'état-major de missions à déploiement rapide et déçue de ce que la création d'une structure aussi nécessaire soit enlisée dans les problèmes

plus vastes d'effectifs et de budget du Département des opérations de maintien de la paix.

57. M. KABIR (Bangladesh) fait référence au chapitre 2 et dit que la délégation du Bangladesh a pris note de la proposition du Secrétaire général de réduire de six à quatre le nombre des divisions responsables de régions au Département des affaires politiques. Le Secrétariat doit expliquer précisément comment une telle réduction améliorerait l'efficacité.

58. D'après le projet de budget, la majeure partie des ressources affectées aux activités d'assistance électorale viendrait de sources extrabudgétaires. Il faut s'efforcer de financer le plus grand nombre possible de missions électorales dans le cadre du budget ordinaire.

59. La délégation du Bangladesh a également noté une augmentation très considérable des fonds affectés à l'emploi de consultants et experts dans le sous-programme consacré aux affaires du Conseil de sécurité (A/52/6/Rev.1, par. 2.80). Les «services spécialisés» mentionnés à ce propos devraient faire l'objet d'une liste détaillée. En outre, la délégation du Bangladesh n'est pas convaincue qu'il est nécessaire de convertir un poste temporaire de la classe P-4 et deux postes temporaires de la catégorie des services généraux en postes permanents.

60. Le montant actuel des ressources affectées à la décolonisation et à la question de Palestine doit être maintenu. En ce qui concerne cette dernière, la délégation du Bangladesh a du mal à accepter la proposition d'abolir un poste P-3 (par. 2.110). Le Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement [par. 2.128 d)] doit continuer afin de permettre aux jeunes diplomates qui sont ressortissants de pays en voie de développement de se familiariser avec différentes questions importantes relatives au désarmement.

61. Concernant le chapitre 3, M. Kabir dit que le Bangladesh, en tant que pays qui fournit des contingents militaires importants, attache une grande importance au bon fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix. La délégation du Bangladesh regrette que le Secrétaire général n'ait pas été en mesure de fournir la totalité des ressources requises par le Département qui a continué à avoir recours au compte d'appui et au personnel fourni à titre gracieux. Notant que l'on propose un montant de 93 000 dollars pour l'emploi de consultants spécialisés qui ne sont pas disponibles au sein du Secrétariat (par. 3.19), la délégation du Bangladesh se demande si l'on ne pourrait pas déployer davantage d'efforts pour utiliser des compétences internes. En outre, une somme très importante est affectée à la location de machines à photocopier; l'orateur suggère qu'il pourrait être plus rentable d'acheter ces machines.

62. La proposition de créer un poste P-4 de spécialiste des questions politiques pour aider le Chef de mission du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan n'est pas justifiée. La délégation du Bangladesh ne croit pas non plus que des sommes aussi importantes sont nécessaires pour la location ou le remplacement de matériel de communication et d'informatique ainsi que de véhicules pour cette mission. Le Secrétariat doit justifier ces propositions de dépenses.

/...

63. M. SAGUIER CABALLERO (Paraguay), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe appuie les activités du sous-programme pour la décolonisation; à ce propos, il est nécessaire d'allouer davantage de ressources pour soutenir les activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de son mandat. On propose de laisser les activités de fond de ce sous-programme au Département des affaires politiques alors que les services de secrétariat pour le Comité spécial sont transférés à un autre chapitre du budget. Le Groupe de Rio espère recevoir un rapport sur les incidences programmatiques et financières d'un tel transfert.

64. Le Groupe tient aussi à réitérer son appui aux activités concernant le désarmement, qui doivent continuer à figurer dans le budget-programme pour la période biennale 1998-1999. Il faut maintenir ou accroître le montant des crédits approuvé durant la période biennale précédente pour les activités de désarmement de l'Organisation.

65. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, le Groupe de Rio reconnaît que le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue l'une des activités fondamentales de l'organisation. Néanmoins, ces opérations ne devraient pas être conduites aux dépens des activités de développement. Il y a une prépondérance troublante du personnel fourni à titre gracieux au Département des opérations de maintien de la paix. Enfin, le Groupe tient à exprimer sa préoccupation à propos du fait que l'on a omis de demander les ressources nécessaires pour des activités dont la continuation durant la prochaine période biennale a été prescrite.

66. M. GJESDAL (Norvège) dit que le maintien de la paix et de la sécurité internationales continuera d'être une priorité essentielle des Nations Unies pendant la prochaine période biennale. Il est donc nécessaire de renforcer encore la capacité d'appui technique de l'Organisation. Dans le projet de budget, plus de la moitié du personnel nécessaire aux opérations de maintien de la paix et aux missions spéciales est financée par des ressources extrabudgétaires. Par conséquent, le nombre des postes extrabudgétaires augmentera par rapport à la période biennale précédente. La délégation norvégienne considère qu'un nombre maximum de postes devraient être financés par le budget ordinaire; cela traduirait l'importance que la communauté internationale attache aux activités de maintien de la paix. Un certain nombre des postes proposé à titre temporaire dans le domaine des opérations de la paix devraient donc devenir permanents. Le Secrétariat doit indiquer quels postes additionnels correspondant à des activités de base seraient prioritaires, si des fonds étaient disponibles pour les rendre permanents.

67. Aucune ressource ne figure au budget pour des missions spéciales qui ne font pas actuellement l'objet d'un mandat des organes délibérants. L'inclusion de telles ressources constituerait un acte judicieux de planification administrative et financière. Une proposition dans ce sens a été faite dans le plan général du budget-programme, mais elle n'a pas reçu l'approbation nécessaire. La délégation norvégienne estime que la Cinquième Commission devrait reconsidérer cette décision.

68. M. CHIVANNO (Thaïlande) dit que la principale fonction du Département des affaires politiques est d'aider le Secrétaire général à focaliser son attention sur la diplomatie préventive, ce qui est, en définitive, la manière la plus rentable d'assurer la paix et la sécurité internationales. Étant donné qu'il est proposé de réduire le nombre des divisions chargées de régions dans le Département, la délégation thaïlandaise aimerait être assurée que ce changement n'aura pas d'incidences négatives sur les activités de diplomatie préventive et de recherche de la paix.

69. La délégation thaïlandaise considère que le sous-programme concernant le désarmement devrait rester en totalité au chapitre 2 du projet de budget-programme.

70. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis éprouve deux préoccupations majeures au sujet du chapitre 3. Premièrement, on se sert du budget ordinaire pour financer des postes qui sont plus étroitement liés à l'appui technique, ou définis comme tels, tandis que le compte d'appui sert à financer des postes que l'on peut considérer comme ayant des fonctions de base. Cette anomalie persiste depuis quelque temps et la délégation des États-Unis ne comprend pas pourquoi le Secrétariat n'a rien fait pour corriger la situation de manière à ce que les postes financés par le budget ordinaire correspondent à des fonctions de base.

71. La deuxième question majeure qui suscite des préoccupations au sein de la délégation de États-Unis concerne le fait qu'aux termes du projet de budget, une somme de 56,8 millions de dollars est restituée, à l'exclusion des ressources nécessaires au financement des trois premiers mois de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). Mme Shenwick aimerait recevoir une explication. La délégation des États-Unis est préoccupée de ce que le Secrétariat utilise des fonds qui ont été approuvés précisément pour une activité à d'autres fins.

72. La délégation des États-Unis note que certaines fonctions de base sont financées par le compte d'appui : le Secrétariat devrait expliquer les raisons pour lesquelles il n'a pas proposé de transférer ces fonctions au budget ordinaire dans la limite des postes proposés actuellement pour le chapitre 3.

73. Il faudrait se féliciter que le Département des opérations de maintien de la paix continue d'employer du personnel fourni à titre gracieux. Ces individus contribuent de façon notable à l'efficacité du Département et les compétences qu'ils apportent à leur travail ne sont pas faciles à trouver dans la fonction publique internationale.

74. Le tableau 3.5 du projet de budget-programme (A/52/6/Rev.1) reflète une augmentation substantielle des crédits demandés pour les services contractuels ainsi que pour le mobilier et l'équipement par rapport à la période biennale précédente. Le Secrétariat doit fournir des renseignements plus détaillés sur la nature de ces dépenses. Étant donné la diminution des activités de maintien de la paix, la délégation de États-Unis considère qu'il devrait y avoir un surplus considérable de mobilier disponible. En outre, vu le montant de 52 700 dollars affecté à la traduction de documents produits par le Département des

/...

opérations de maintien de la paix, Mme Shenwick aimerait savoir pourquoi ces traductions ne peuvent être faites par les services compétents internes. Concernant les fonctionnaires occupant les locaux de l'Institut des Nations Unies pour la formation de la recherche (UNITAR) (par. 3.25), la délégation des États-Unis souhaiterait recevoir davantage d'information sur les plans du Secrétariat quant à l'utilisation à long terme du bâtiment.

75. Il importe que l'organisation des Nations Unies s'efforce d'éviter les doubles emplois. Par exemple, on demande des ressources pour employer un consultant dans le domaine des affaires politiques afin d'entreprendre une étude visant à tirer les leçons du processus de désarmement, démobilisation et réintégration conduit dans des opérations passées [par. 3.19 b)]. Pourtant, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a entrepris et publié une étude approfondie sur cette question en 1996.

76. Seul le coût des postes a été évalué pour le Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix (par. 3.29). Il faudrait fournir des informations supplémentaires sur les objets de dépenses liés à ces postes. Dans la Division de l'administration et de la logistique des missions, les rapport entre le budget ordinaire et le financement de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi ne sont pas clairs. En particulier, on semble suggérer dans le texte explicatif du budget-programme que le financement de la Base serait assuré par le chapitre 3, ce qui contreviendrait aux dispositions de la plus récente résolution de l'Assemblée générale sur ce point. En outre, on semble aussi suggérer dans le texte explicatif que le Dépôt des Nations Unies à Pise serait financé par le budget ordinaire, alors que la délégation des États-Unis croit savoir que le Dépôt a été fermé.

77. Enfin, ni l'organisme des Nations Unies pour la supervision de la trêve (ONUST) ni le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan n'ont fait l'objet d'un examen depuis 1966 et 1973 respectivement. Ils devraient être revus attentivement et recevoir des directives comme les autres missions de maintien de la paix.

78. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) dit que la délégation iranienne appuie les commentaires présentés par le Comité consultatif sur les chapitres 2 et 3 concernant le personnel fourni à titre gracieux et les consultants ainsi que les conclusions et recommandations du CPC relatives à ces chapitres.

79. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande), se référant au chapitre 3, dit que la délégation néo-zélandaise a appuyé les efforts déployés par le Président du Comité spécial de la décolonisation pour s'assurer qu'une importance appropriée continuerait à être attribuée aux activités de décolonisation du Département des affaires politiques. Mme Powles accueille donc avec satisfaction l'engagement pris par le Secrétaire général à cet effet et ne juge pas nécessaire de gérer les détails de l'exécution de cet engagement par le Secrétaire général.

80. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) dit que la délégation cubaine est préoccupée par la diminution du montant des ressources affectées aux affaires politiques et l'impact négatif de cette diminution sur l'exécution des activités du

/...

Département des affaires politiques. Mme Buergo Rodriguez demande qu'on lui confirme que les ressources proposées seront suffisantes pour que l'exécution de tous les programmes prescrits soit assurée. Elle appuie la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il faut appeler l'attention de la Première Commission sur la proposition d'abolir les centres régionaux de désarmement (A/57/2, par. II.12, p. 2). Mme Buergo Rodriguez demande aussi des informations supplémentaires à ce sujet. Le Programme de bourses pour le désarmement devrait être maintenu pendant la prochaine période biennale.

81. La délégation cubaine reconnaît l'importance du travail accompli par le Comité spécial de la décolonisation et escompte qu'il recevra des ressources appropriées. Mme Buergo Rodriguez note avec préoccupation l'arriéré accumulé concernant la préparation du Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité et du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies (par. 2.79); davantage de ressources devraient être affectées à ce travail. À propos de la référence faite par le Comité consultatif dans son rapport (par. II.19) au retard intervenu dans la traduction de certaines publications, Mme Buergo Rodriguez demande pour quelle raison les versions espagnoles et russes ne sont pas mentionnées.

82. La représentante de Cuba est préoccupée par la proposition d'abolir 37 postes permanents au chapitre 3 et fait siennes les conclusions et recommandations du CPC à cet égard. Elle est également préoccupée par l'utilisation accrue de personnel fourni à titre gracieux et compte que ce personnel sera éliminé graduellement. D'une façon générale, la délégation cubaine est aussi préoccupée par le fait que les ressources nécessaires à l'exécution d'activités qui doivent continuer pendant la prochaine période biennale n'ont pas été prévues.

83. Mme EMERSON (Portugal) dit que la délégation portugaise attache une grande importance au sous-programme concernant la décolonisation et au travail du Comité spécial de la décolonisation. Mme Emerson accueille avec satisfaction le compromis qui est intervenu entre le Président du Comité spécial et le Secrétaire général.

84. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que la délégation syrienne est très préoccupée par les retards intervenus dans la publication des traductions arabe et chinoise du Répertoire et de l'Annuaire du désarmement qui ont été relevés par le Comité consultatif (A/52/7, par. II.19). La délégation syrienne fait sienne l'opinion du Comité consultatif concernant l'abolition d'un poste P-3 dans le sous-programme concernant la question de Palestine et demande des éclaircissements.

85. M. SIAL (Pakistan) demande des informations supplémentaires sur les par. II.5 et II.6 du rapport du Comité consultatif (A/52/7). Il note qu'une diminution du nombre des bourses pour le désarmement est intervenue à cause de contraintes financières et il espère que des ressources suffisantes seront fournies pour la prochaine période biennale. Le texte explicatif concernant le désarmement doit être strictement conforme aux activités prévues dans le plan à moyen terme.

86. Le représentant du Pakistan sollicite les commentaires du Secrétariat sur l'opinion du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait présenter des propositions couvrant la totalité des fonds requis pour le chapitre 3 quelle que soit la source de ces fonds (par. II.25). Il note, en outre, les propositions de supprimer 72 postes au chapitre 3 et de prévoir 134 personnels fournis à titre gracieux. Il faut étudier avec soin la proposition de réduire le personnel de l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (ONUST) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) pour s'assurer que leurs activités prescrites respectives ne seront pas affectées. Il convient de justifier les diminutions proposées de la même façon que les propositions d'augmentation et le Secrétariat doit expliquer pour quelles raisons les réductions proposées n'affecteront pas l'exécution des activités prescrites.

87. Le représentant du Pakistan note la recommandation du CPC en faveur de l'approbation d'un texte explicatif modifié pour le chapitre 3 et sa recommandation visant à obtenir une cohérence entre activités prescrites, ressources et objectifs en ce qui concerne l'exécution des activités de maintien de la paix (A/52/16, par. 85 et 86). Le CPC a aussi appelé l'attention sur la question du personnel fourni à titre gracieux et sur la nécessité de revoir dans son ensemble la question des effectifs du Département des opérations de maintien de la paix (par. 88).

88. M. ZHANG Wanhai (Chine) dit que la délégation chinoise appuie les conclusions et recommandations du CPC et les conclusions du Comité consultatif sur les chapitres 2 et 3. Le représentant de la Chine est préoccupé par le retard intervenu dans la publication des traductions arabe et chinoise du Répertoire et de l'Annuaire du désarmement. Le Secrétariat doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les traductions dans toutes les langues officielles sont publiées sans retard. Enfin, le représentant de la Chine demande une explication à propos de l'indication figurant au paragraphe 3.22 d) du projet de budget-programme (A/52/6 Rev.1) et selon laquelle 26 ordinateurs personnels du Département des opérations de maintien de la paix sont obsolètes.

89. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) note les mesures de réduction des coûts prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarantième session. Le coût d'UNISPACE III doit être financé par des ressources existantes ou des contributions volontaires.

90. Le montant actuel des ressources disponibles est suffisant, s'il est géré de façon appropriée, et la délégation des États-Unis appuie l'opinion du Comité consultatif selon laquelle il faut déployer tous les efforts pour absorber le coût d'UNISPACE III en utilisant les ressources existantes (A/52/7, par. II.52). Le représentant des États-Unis demande qu'on lui explique comment un accroissement de 13 200 dollars pour le mobilier et l'équipement au chapitre 4 pouvait précédemment figurer au chapitre 26G (Administration, Vienne) et qu'on explique aussi l'augmentation proposée de 45 700 dollars pour autres coûts de personnel, principalement au titre de l'assistance temporaire. La proposition d'accroître les ressources d'un montant de 136 400 dollars pour financer des dons et contributions est injustifiée. Le représentant des États-Unis demande une explication quant à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle on a

prévu plus d'activités et de rapports qu'on peut raisonnablement en produire avec les ressources disponibles.

91. M. SAHA (Inde) demande si le retrait de la proposition du Secrétaire général concernant un poste P-4 pour l'UNMOGIP implique une diminution correspondante des frais de voyage.

92. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit, à propos du chapitre 2, que la proposition de réduire le nombre des centres régionaux de six à quatre reflète la fusion, au Département des affaires politiques des deux Divisions d'Asie et des Divisions des Amériques et d'Europe dans un but d'efficacité. On a proposé la conversion de postes dans ce Département à cause des comités des sanctions. Ces postes ont été créés en 1983 et, puisque les activités des comités de sanctions continuent, on estime que ces postes devraient devenir permanents.

93. La proposition d'abolir un poste P-3 dans le programme concernant la question de Palestine résulte des efforts déployés pour satisfaire l'Assemblée générale qui a demandé deux ans auparavant une économie de 150 millions de dollars. Le titulaire est parti en retraite et le Département a pu se passer du poste, qui est resté vacant.

94. La proposition de ramener le montant affecté aux bourses pour le désarmement au chiffre approuvé pour la période biennale 1994-1995 dénote leur importance. La diminution de ce montant pour la période 1996-1997 faisait aussi partie des efforts consentis pour réaliser les économies requises par l'Assemblée générale.

95. Le Contrôleur indique qu'il rassemblera des informations supplémentaires quant aux retards qui touchent les publications mentionnées; il note cependant que l'on donne priorité aux documents destinés aux organes délibérants. Le montant de 26 000 dollars demandé afin d'obtenir les services de consultants pour le Répertoire des pratiques suivies par le Conseil de sécurité répond à la nécessité d'employer des compétences juridiques qui ne sont pas disponibles au Département des affaires politiques et dont on a besoin temporairement.

96. Concernant le chapitre 3, le Contrôleur dit qu'on ne publiera pas dans un avenir immédiat de rapport sur l'établissement et le financement de l'état-major de missions à déploiement rapide. Bien que ce concept soit en général accepté, il doit être envisagé dans le contexte d'une évaluation globale du Département des opérations de maintien de la paix. C'est également dans ce contexte que sera envisagé la question de l'élimination progressive du personnel fourni à titre gracieux et de l'impact de cet élimination sur le compte d'appui. La Commission trouvera des informations supplémentaires dans les propositions concernant le compte d'appui et couvrant la période juillet 1998-juin 1999, qui seront présentées au début de 1998.

97. Le Secrétariat était désireux de proposer des ressources pour les missions spéciales en prévision de décisions des organes délibérants pendant la prochaine période biennale, mais l'Assemblée en a décidé autrement. C'est dans ce contexte que la somme de 56 millions de dollars a été restituée; elle dénotait simplement les ressources affectées aux missions spéciales durant la période biennale

actuelle, mais pour lesquelles il n'y a pas d'autorisation des organes délibérants en ce qui concerne la période biennale 1998-1999.

98. La demande concernant des services de consultants en matière de démobilisation dénote le manque de compétences appropriées au sein du Département des opérations de maintien de la paix; ici encore, on n'a pas besoin de ces compétences à long terme.

99. Concernant l'équipement et les véhicules, la Commission notera que le projet de budget-programme ne contient pas toutes les informations de base pertinentes. Ces informations ont cependant été mises à la disposition du Comité consultatif. Quant au sous-programme 1.1 concernant la prévention, la maîtrise et la résolution des conflits, les deux postes en question apparaissent dans ce sous-programme. Le budget ordinaire ne prévoit pas de fonds pour la Base de Brindisi ou le Dépôt de Pise. Leur financement provient entièrement de ressources extrabudgétaires.

100. L'ONUST et l'UNMOGIP ont fait l'objet d'un examen deux ou trois ans plus tôt, lequel a abouti à une rationalisation substantielle et à des réductions de postes pour la période biennale actuelle. Les propositions présentées représentent une continuation de ce processus. Il n'y a pas de frais de voyages liés au poste P-4 dont on propose l'abolition à l'UNMOGIP.

101. L'augmentation des services contractuels pour la période biennale 1998-1999 dénote la nécessité pour les directeurs de programmes de procéder à des aménagements dans ce domaine pendant la période biennale actuelle, en prévision d'un rétablissement des réductions pendant la prochaine période biennale.

102. L'augmentation des ressources affectées à l'équipement de bureautique au chapitre 4 dénote le fait que ces fonds apparaissaient précédemment au chapitre 27 où s'inscrit actuellement une diminution correspondante. Une petite somme au titre de l'assistance temporaire a été demandée pour aider à la préparation d'UNISPACE III. Enfin, 26 ordinateurs personnels sont considérés comme obsolètes conformément à une politique établie de remplacement de l'équipement sur une période de cinq ans, 20 % de celui-ci étant remplacé chaque année.

103. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que les réponses du Contrôleur concernant l'ONUST, la Palestine et le retard de certaines publications n'ajoute rien à l'information contenue dans les documents; une réponse plus convaincante est nécessaire.

104. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que le Secrétariat semble croire qu'il peut employer à d'autres fins 56 millions de dollars inclus dans le budget au titre de la paix et de la sécurité. Une telle pratique est inquiétante vu le caractère unique de la budgétisation dans ce domaine. Ces fonds ne peuvent tout simplement pas être employés à d'autres fins sans autorisation des organes délibérants.

105. M. ATIYANTO (Tunisie) dit que la délégation n'est pas non plus convaincue par les réponses du Secrétariat.

106. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que le plan général du budget incluait un montant de 70 millions de dollars pour des missions spéciales imprévues mais attendues pendant la période 1998-1999. Cette proposition a été rejetée par l'Assemblée générale. Celle-ci a approuvé un montant de 2,48 milliards de dollars au titre du plan général; le projet de budget représente un montant total de 2 479 milliards de dollars et satisfait donc pleinement aux exigences de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 25.